

## NOTICE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous avez rencontré un avocat du Barreau des Hauts de Seine dans le cadre d'une consultation gratuite.

Cet avocat ne peut communiquer son nom et ses coordonnées que si vous lui en faites la demande.

Si vous souhaitez confier votre dossier à cet avocat, et que ce dernier l'accepte également, il vous recevra à son cabinet dans le cadre d'une consultation qui ne sera pas gratuite sauf à ce que l'avocat le décide ou que vous soyez éligible à une aide juridictionnelle totale.

Vous disposez en tout état de cause du libre choix de l'avocat.

Pour savoir si vous êtes éligible à une juridictionnelle, totale ou partielle, vous pouvez effectuer une simulation sur le site suivant : <https://www.justice.fr/simulateurs/aide-juridictionnelle>

La liste des avocats du Barreau des Hauts de Seine est consultable sur le site de l'ordre des avocats du Barreau des Hauts de Seine : <https://www.barreau92.com>

Votre bien dévoué,

Le Bâtonnier des Hauts de Seine



*(Décision Conseil de l'Ordre 21 avril 2022)*